



3, avenue du 11 novembre

05130 TALLARD

Agrément : E 1700500050

## *A quoi correspond la formation passerelle A2 vers A ?*

Depuis 2016, **les candidats au permis moto** (y compris les plus de 24 ans) doivent obligatoirement **passer le permis A2** avant d'effectuer, 2 ans plus tard, **une formation complémentaire de 7 heures** qui leur donnera le droit de conduire une moto de la catégorie A, avec ou sans side-car, d'une puissance supérieure à 35 kW.

### Infos +

- La formation peut être suivie dans un délai de 3 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis A2.
- Depuis 2016, la puissance des motos n'est pas limitée si celles-ci sont équipées d'ABS.
- Vous pouvez choisir de passer tous les permis de la catégorie A sur véhicule à changement de vitesse manuelle ou automatique. Tout permis passé sur un véhicule automatique vous restreint à conduire uniquement un véhicule automatique (code 78). La seule manière de lever cette restriction est une régularisation.

### Objectifs de la formation

- Amener à la **compréhension d'apports théoriques essentiels** et/ou **spécifiques** et à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW
- Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples indispensables à **la pratique sécuritaire de la conduite**
- Travailler, notamment sur le **processus détection-analyse-décision et action**, dans le cadre d'un audit de conduite

## *Déroulement de la formation :*

**Cette formation d'une durée de 7 heures se déroule en 3 temps :**

**2 heures de formation théorique**

### **Présentation en salle de code avec l'enseignant diplômé de l'autorisation d'enseigner.**

L'élève est amené à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, à partir des éléments suivants : type de permis détenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisée(s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage...

La formation est faite sur un support DVD avec les explications nécessaires pour la formation du 2 roues ainsi que des conseils de l'enseignant, à disposition nous avons un tableau et paper board pour tout schéma.

### **Accidentalité, vitesse, détectabilité**

Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motos des années précédentes.

Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motos.

Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :

- vitesse et perception visuelle ;
- vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;
- vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.

Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.

### **Conduite et produits psychoactifs**

Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite (alcool, drogues et médicaments).  
Les sanctions.

## ***2 heures de formation pratique hors circulation***

Durant cette séquence, l'élève doit disposer d'une moto catégorie A. ER6 KAWASAKI

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :

- mouvements et positionnements du regard ;
- mouvements et positionnements de la tête et du corps ;
- comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.

Explications et travail sur le freinage :

- utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée ;
- utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante ;
- explications sur le transfert des masses ;
- comment s'arrêter et repartir en courbe.

Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :

- réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

Durant ces 2h nous sommes sur notre piste privée située à TALLARD ( zone aéropole )

### ***3 heures de formation pratique en circulation***

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite de l'élève, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

La séquence de circulation s'effectue avec un élève sur la moto adaptée en catégorie A. Dans le véhicule suiveur prend place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette.

L'élève effectue de la conduite hors et en agglomération, à l'issue desquelles, quelques minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.

Ce bilan comprend :

- le ressenti de l'élève sur sa prestation ;
- un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW.

Suivant le niveau de l'élève, l'enseignant prend sa moto personnel et par alterna passe devant, puis derrière l'élève pour lui montrer les trajectoires et / ou comportement à adopter. tout cela en liaison radio guidage et casque « vox ».

## ***Equipements obligatoires en formation***

- Casque homologué
- Gants possédant le marquage NF ou CE
- Blouson ou veste manches longues
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes.

## **Obtention du permis A**

Pas d'examen auprès d'un inspecteur du permis de conduire.

Cette formation sera validée au bout des 7 heures par votre formateur diplômé moto et cours d'autorisation d'enseigner.

Pour obtenir votre délivrance de permis de la bonne catégorie, l'établissement de formation se doit de faire les démarches auprès d'ANTS pour la validation de celle – ci pour le recevoir avec la nouvelle catégorie A obtenu.